

## NOTRE DAME COMMUNICATION

### Pour votre information



### N° 32

DECEMBRE 2019

Mairie de NDA:  
02.35.85.99.38

Directeur de publication  
Christophe FROMENTIN

Equipe communication  
Nicole AUBLE  
Fabienne BERTELLI  
Eric CAYET  
Catherine ELIOT  
Christelle LEGRAND

Imprimé par nos soins

Madame, Monsieur,

La dernière phase permettant aux piétons de se déplacer en toute sécurité de la route de Saint Vaast au bout d'Amont de notre village vient de s'achever. Ainsi nous avons donc réalisé un peu plus de 3 kms sur les 5 que compte notre commune ! Mais il en reste encore 2....

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, il a été décidé de déposer les demandes de subventions auprès du Département et de l'Etat pour poursuivre ces allées sur la partie Aval du village.

Comme vous pouvez le constater, ce projet continue d'avancer et ainsi d'améliorer la sécurité des piétons.

Vous découvrirez également dans ce journal un article concernant la distribution des comprimés d'iode : notre commune est maintenant située dans le PPI (plan particulier d'intervention) de la centrale nucléaire de Penly. L'article vous donne la démarche à suivre pour retirer ces comprimés car certains d'entre vous n'ont pas reçu cette information.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.  
Bonne lecture.

Le Maire  
Christophe FROMENTIN

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 JUIN 2019

• **REPARTITION DU FUTUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE** : Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la Communauté de Communes Falaises du Talou un accord local, fixant à 54 le nombre de sièges du conseil communautaire. Conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de fixer de répartir le nombre de sièges de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Petit Caux	9 680	18
Saint-Nicolas d'Aliermont	3 799	7
Envermeu	2 269	4
Saint-Aubin le Cauf	876	2
Notre Dame d'Aliermont	772	2

Nom des communes membres	Populations municipales	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Saint-Vaast d'Equiqueville	748	2
Meulers	573	2
Bailly-en-Rivière	534	1
Douvrend	533	1
Dampierre-Saint Nicolas	491	1
Bellengreville	487	1
Sauchay	416	1
Freulleville	372	1
Canehan	359	1
Saint-Jacques d'Aliermont	354	1
Saint-Martin le Gaillard	303	1
Avesnes-en-Val	286	1
Saint-Ouen-sous-Bailly	225	1
Touffreville-sur-Eu	212	1
Cuverville-sur-Yères	203	1
Villy-sur-Yères	197	1
Sept-Meules	191	1
Ricarville-du-Val	173	1
Les Ifs	79	1

• **MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCFT** : Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes Falaises du Talou en date du 12 mars 2019 a délibéré pour prendre la compétence « **construction, gestion et exploitation d'un crématorium** » et par conséquent la modification de ses statuts. Après explication sur le lieu et vu la nécessité dans la région d'un tel établissement, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette prise de compétence et la modification des statuts tels que proposée par la Communauté de Communes Falaises du Talou.

• **CREATIONS DE POSTES** : Monsieur le maire confirme à l'assemblée que Michel Breton, agent technique polyvalent, a fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 et qu'il faut le remplacer. Après discussion, le conseil municipal décide d'effectuer une bourse de l'emploi afin de prendre un contractuel à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 jusqu'au 31 août 2020. Il devra effectuer les tâches d'un agent technique polyvalent.

• **EMPLOI CONTRACTUEL** : Monsieur le maire rappelle que le contrat de l'agent technique de 2<sup>ème</sup> classe se termine le 31 août 2019. Cet agent effectue le ménage de l'école, la garderie, la mairie et la salle des fêtes ainsi que le contrôle de celle-ci avant et après les locations lors de la remise des clés. La durée hebdomadaire de travail sera égale à 17,49/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 jusqu'au 31 août 2020.

• **AMORTISSEMENT ET EFFACEMENT DES RESEAUX** : Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il faut amortir les dépenses liées à l'effacement des réseaux communications, génie civil, grande rue effectuées cette année concernant la convention financière signée avec le SDE76. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement. Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décident d'amortir sur dix ans

et sur les budgets 2020 et suivants, l'amortissement de l'effacement des réseaux et des réseaux électriques, grande rue, pour 25 864,56 euros.

• **BONS D'ACHAT FOURNITURES SCOLAIRES** : Le rapporteur informe les membres du conseil municipal que tous les ans des bons d'achat pour fournitures scolaires sont offerts aux enfants scolarisés de moins de 16 ans au 1<sup>er</sup> septembre de l'année fréquentant un établissement scolaire autre que les écoles primaires ou maternelles. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de renouveler ces bons d'achat de fournitures scolaires dans les mêmes conditions que précédemment. Ces bons d'achat d'une valeur unitaire de 20 euros seront délivrés après présentation du livret de famille et à retirer auprès de la librairie d'Envermeu ou à « Carrefour Contact » d'Envermeu ou à « Intermarché » de Saint-Nicolas d'Aliermont avant le 31 octobre 2019.

• **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : ADHESION A SEINE-MARITIME ATTRACTIVITE** : Le rapporteur expose que lors de la séance plénière du 6 décembre 2016, le département de la Seine-Maritime, a voté la création de « Seine-Maritime Attractivité » (SMA), fruit de la fusion de ses trois agences départementales en matière de soutien aux territoires (SME, Comité Départemental du Tourisme et ATD76). La communauté de communes ayant opté pour prendre en charge l'adhésion il reste aux communes le choix d'y adhérer ou pas. SMA aura pour objet la réalisation d'études, la conduite d'actions de développement local, de soutien et de promotion des territoires. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires à l'adhésion de la commune de Notre-Dame d'Aliermont à Seine-Maritime Attractivité.

• **ACCESSIBILITE** : La porte de la mairie va être changée en septembre. Pour la sécurité une alarme sera installée à l'école ainsi qu'à la mairie. Le devis est établi avec les déclencheurs, l'alarme, le plan d'évacuation. Les membres du conseil municipal décident de passer par la société « Triangle incendie ».

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2019**

• **MODIFICATIONS DES STATUTS DU SDE 76** : Monsieur le maire présente les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime – SDE76 votés le 21 juin 2019 qui lui permettent :

- de sécuriser ses compétences actuelles,
- de prendre de nouvelles missions pour accompagner la transition énergétique sur ses territoires,
- de pouvoir accueillir d'autres collectivités comme les EPCI.

Monsieur le maire indique que ces nouveaux statuts prévoient le maintien des missions et compétences actuelles en électricité, gaz, éclairage public et télécommunications électroniques.

Les modalités d'adhésion des EPCI sont également prévues.

Puis, il donne lecture du projet de statuts et de règlement intérieur annexés à la présente délibération, ainsi que de la note descriptive. Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil municipal adoptent les statuts 2020 et le règlement intérieur 2020 du SDE76.

• **EMPRUNT** : Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 05 avril 2019 les membres ont voté au budget primitif 2019 un emprunt de 80 000 euros afin de participer à l'aménagement des sentes piétonnes. Il présente les offres de financement, de deux organismes, concernant cette opération qu'il a reçu. Après discussion sur les modalités de remboursement le conseil municipal, à l'unanimité décide de faire un emprunt de 55 000 euros auprès de la Caisse d'Épargne sur 10 ans à taux fixe de 0,42 % avec amortissement du capital constant, et échéances trimestrielles.

• **REPAS DES AINES** : Monsieur le maire rappelle que le repas des aînés de la commune aura lieu le dimanche 20 octobre 2019. Les années précédentes les personnes âgées de 65 ans, dans l'année, ou plus pouvaient participer à ce repas. Il était également demandé une participation aux conjoints n'ayant pas atteint l'âge et souhaitant participer au repas.

Le conseil municipal décide de continuer comme l'an passé et de demander une participation de 35 euros aux conjoints participants n'ayant pas 65 ans.

- **BONS RESTOS DU CŒUR** : Monsieur le maire rappelle que tous les ans la commune accorde une subvention de 230 euros aux « Restos du cœur » d'Envermeu donnée sous forme de bons d'achat de viande à retirer auprès de « CARREFOUR CONTACT » à Envermeu, boucherie « LAIGUILLON » à Saint-Nicolas d'Aliermont et « INTERMARCHÉ » à Saint-Nicolas d'Aliermont. Le conseil municipal, décide à l'unanimité de reconduire les trois bons d'achat. Deux pour une valeur unitaire de 80 euros pour la boucherie « LAIGUILLON » et « CARREFOUR CONTACT » et le troisième de 70 euros pour «INTERMARCHÉ ».

- **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE CEP PAYS DIEPPOIS –TERROIR DE CAUX** : Le rapporteur expose que dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, Dieppe Pays Normand a souhaité inscrire le dispositif de conseil en énergie partagé, dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial afin d'aider les communes adhérentes à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). La mission du conseiller consiste à accompagner les communes de moins de 10 000 habitants dans la réduction des consommations énergétiques et d'eau sur l'ensemble de leur patrimoine (les bâtiments, l'éclairage public, les véhicules et l'eau) grâce à une phase de diagnostic et une phase de suivi. Ainsi, pour aider la commune dans sa démarche de développement durable, de réduction de rejet de gaz à effet de serre, d'économies financières, **Dieppe Pays Normand propose à la commune les services d'un Conseiller en Energie Partagé (CEP)**. Monsieur VILLALARD, « expert en énergie », travaillera en étroite collaboration avec la commune. Il réalisera un audit du patrimoine et un accompagnement sur les projets. Interlocuteur privilégié de la problématique, il permettra de mener une politique active et efficace en matière d'économies d'énergie et d'économies financières. Pour formaliser ce service, la commune doit signer une convention avec Dieppe Pays Normand qui décrit les engagements de la commune et de Dieppe Pays Normand, ainsi que les missions du CEP. Les membres du conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire détaillant les missions du CEP, autorisent monsieur le maire à signer la convention, prenant fin le 19 février 2022, avec Dieppe Pays Normand pour la mise à disposition d'un Conseiller en Energie Partagé (CEP) et s'engagent à se conformer à cette convention.

- **ENVIRONNEMENT : RAPPORTS EAU ET SPANC** : Monsieur le maire fait part des rapports concernant 2031 habitants et donne la conclusion, que l'eau est de bonne teneur et que le rendement du réseau était de 77,3 % en 2018. La facture d'eau est de 2,65 € m<sup>3</sup> pour une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup> par an.

- **ABRI BUS** : La Région a répondu au courrier de demande de subvention qui doit être étudié à l'automne 2019 et nous recontactera pour nous dire si on sera bénéficiaire d'une subvention.

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 NOVEMBRE 2019**

- **SUPPRESSION DE POSTE** : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps non complet et à temps complet. Considérant le départ en retraite de Michel BRETON au 1<sup>er</sup> septembre 2019, il y a lieu de supprimer le poste titulaire d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet. Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

- **CONVENTION SERVICE SANTE/PREVENTION DU CENTRE DE GESTION 76** : Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre

permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin. Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel à différentes missions. L'autorité territoriale expose aux membres de l'organe délibérant ces missions et fait part du dossier remis par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime et autorisent Monsieur le maire à signer les actes subséquents. (Convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc...)

- **DECISION MODIFICATIVE** : Le rapporteur informe les membres du conseil municipal que suite au courrier de Monsieur le Préfet en date du 17 juin 2009 concernant le Fonds national de Péréquation Intercommunales et Communales (FPIC), il faut revoir les imputations budgétaires puisqu'il faut prévoir un prélèvement de 14381€. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter cette modification budgétaire.

- **DEMANDE DE SUBVENTION** : Monsieur le maire informe qu'il faut anticiper les travaux des prochaines années afin de poursuivre les allées piétonnes du bout d'aval de la commune jusqu'à la rue des Altas. Il faut déposer les demandes de subvention auprès du Département et de l'État dès maintenant.

- **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : CEP PAYS DIEPPOIS – TERROIR DE CAUX** : La préfecture ayant refusé la délibération d'adhésion, il y a lieu de la supprimer. Le choix de l'adhésion ne sera pas remis en délibération, mais se fera sous forme de courrier d'adhésion qui sera signé en décembre 2019.

## ALLEES PIETONNES

Un nouveau tronçon d'allée piétonne a été réalisé.

Il va du chemin du calvaire jusqu'à l'école, soit une longueur de

Le coût s'élève à

En allant du carrefour route de Saint Vaast à la limite de Saint Agathe, vous pouvez maintenant parcourir 3 kms sur ces allées piétonnes !



## INSCRIPTION LISTE ELECTORALE



Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020.

Si vous n'êtes pas encore inscrits sur la liste électorale, vous devez le faire avant le 7 février 2020 pour pouvoir voter à ces élections, mais nous vous conseillons de le faire dès maintenant.

Pour cela, vous devez vous rendre à la mairie munis d'une pièce d'identité valide ou expirée depuis moins d'un an et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Nous vous rappelons que tous les jeunes recensés sont inscrits automatiquement sur les listes.



## LE RELAIS

Un conteneur Le Relais a été installé sur notre commune au bout d'aval, à côté du terrain de pétanque.

Dans ce conteneur, vous pouvez déposer des petits sacs fermés remplis de vêtements propres et secs et linge de maison (30 litres maximum afin qu'ils puissent rentrer dans le conteneur), des chaussures attachées par paires et de la petite maroquinerie (sacs à main, ceintures).

Grâce à vos dons, le Relais récupère chaque semaine plus de 1 800 tonnes de textiles, ce qui représente 55 % de la collecte en France. Ces textiles sont collectés et acheminés vers 14 centres de tri, pour connaître différents sorts selon leur état et leur qualité :



- Les textiles utilisables en l'état sont revendus à bas prix dans les 73 friperies Ding Fring du Relais ou destinés à l'export.
- Les textiles qui ne peuvent plus être portés sont recyclés par le Relais dans le cadre de la production de chiffons d'essuyage pour l'industrie, ou pour la fabrication de matières à partir desquelles est notamment fabriqué l'isolant Métisse.
- La matière non valorisée représente 3 % des volumes collectés, dont la majeure partie sera utilisée en valorisation énergétique.

Si le conteneur est plein, merci de ne pas déposer les sacs par terre car ils risquent d'être volés ou abîmés. Appelez au numéro indiqué sur le conteneur ou signalez-le en mairie.

## CAMPAGNE IODE

Depuis 1997, des campagnes périodiques d'information et de distribution préventive d'iode stable sont organisées par les pouvoirs publics, dans un rayon de 0 à 10 km autour des centrales nucléaires, à l'intention des particuliers et des ERP (établissements recevant du public).

Comme vous le savez, suite de l'extension du rayon du PPI (plan particulier d'intervention) de 10 à 20 km, notre commune est maintenant située dans ce périmètre.

Dans le cadre de prévention des risques sanitaires, vous avez dû recevoir en septembre dernier un courrier avec un bon de retrait de comprimés d'iode à présenter en pharmacie.

En effet, si de l'iode radioactif était rejeté dans l'environnement, la prise de comprimés d'iode stable serait un des moyens efficaces de protection de la thyroïde.

Nous vous conseillons donc d'aller les récupérer.

Si vous n'avez pas encore pu procéder à ce retrait, il est encore temps de vous rendre en pharmacie muni de votre bon de retrait.

Si vous ne l'avez plus, ou pas reçu, il est tout à fait possible de retirer vos comprimés en pharmacie sur présentation d'un justificatif d'adresse : facture (eau, téléphone, électricité), quittance de loyer, courrier officiel, etc...

## DEPART EN RETRAITE DE NOTRE AGENT COMMUNAL

Le 20 septembre dernier, nous avons célébré le départ à la retraite de Michel BRETON, notre agent technique. Nous l'avons remercié pour ses 15 ans de service passés au sein de notre commune, pour son dévouement et son professionnalisme. Nous lui souhaitons une belle et longue retraite entouré des siens.

Son successeur est Damien DEVILLERS.



## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE PENDANT LES VACANCES DE NOEL

Pendant la période des fêtes de Noël, la mairie ne sera ouverte que :

- Le vendredi 27 décembre de 17h30 à 19h00
- Le lundi 30 décembre de 17h30 à 19h00

Retour aux horaires habituels à compter du lundi 6 janvier 2020.

## NAISSANCES

- HALOT Victor né le 30 avril
- RACINE Evann né le 15 juillet
- DUBUT PAULON Henry né le 22 août
- RIBERPRAY né le 26 novembre



## CEREMONIE DES VŒUX

Monsieur le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux vous souhaitent à toutes et à tous de Bonnes fêtes de fin d'année et vous invitent à la cérémonie des vœux qui aura lieu à la salle des fêtes le **samedi 4 janvier 2020 à 16h**.



## **CALENDRIER DES FÊTES 2020**

**04 janvier : Vœux du Maire**

**16 janvier : Galette des rois des Boutons d'Or. Assemblée générale**

**01 février : Vente échange vêtements adultes de la Coopérative scolaire**

**08 mars : Sortie Cabaret Repas Spectacle du Comité des Fêtes**

**04 / 05 avril : Vente échange vêtements enfants de la Coopérative scolaire**

**25 avril : Course cycliste**

**08 mai : Victoire 1945**

**09 / 10 mai : Exposition peinture**

**17 mai : Journée pêche du Comité des Fêtes**

**13 juin : Concours de pétanque du Comité des Fêtes**

**20 juin : Fête de la musique de l'Union musicale**

**14 juillet : Fête nationale**

**13 septembre : Fête de la moisson et repas campagnard du Comité des fêtes**

**03 / 04 octobre : Vente échange vêtements enfants de la Coopérative scolaire**

**18 octobre : Repas des Aînés**

**11 novembre : Armistice 1918**

**15 novembre : Sainte Cécile de l'Union musicale**

**21 / 22 novembre: Foire aux jouets de la Coopérative scolaire**

**05 décembre : Remise des bons d'achat aux personnes âgées**

**06 décembre : Commémoration AFN CATM**

**18 décembre : Goûter de Noël des élèves du SIVOS**